

RENVERSER LA VAPEUR



**Reconduction de la Mesure 2023 de l'Offre Bouclier tarifaire Sygi Partners.
Pour conserver une vision commune en 2024.**

Nous nous réengageons sur une évolution moyenne des honoraires courants et spécifiques du contrat de syndic qui sera maintenu à un **niveau inférieur à celui de l'inflation**

Parce que les copropriétés sont particulièrement exposées à l'inflation, il s'agissait d'une de vos préoccupations principales en 2023,

Nous souhaitons prolonger notre engagement car nous le jugeons utile pour contribuer à inverser cette tendance.

Pour 2024, Sygi Partners renouvelle des engagements forts pour limiter les effets de l'inflation pour sa clientèle.

SYGI
PARTNERS

Conditions : Offre spécifique à l'entreprise Sygi Partners, indépendante et dissociée des offres de vos propres prestataires Offre bouclier tarifaire 2024 Sygi Partners proposé jusqu'au 01/09/24, cumulable avec les offres suivantes : Offres exclusives Syndicat de copropriétaires, Offres exclusives spéciales Conseil syndical, Offres limitées copropriétaires, à saisir. Offre non cumulable avec les offres mentionnées ci- après car tarif prenant en considération l'environnement économique inflationniste : Offres spéciales nouveaux clients et Offre spéciale service à la demande. Document à caractère commercial, Ne pas jeter sur la voie publique, imprimer que si nécessaire.

Sygi Partners® 534 948 286 00024 CPI 93012019000039585